

CENTRE HOSPITALIER SAMUEL POZZI

9 avenue du Professeur Albert Calmette - BP 820
24108 BERGERAC CEDEX

☎ 05.53.63.88.88

Vous pouvez consulter notre site internet :

🌐 www.ch-bergerac.fr



SERVICE IMAGERIE MÉDICALE

Radiologie diagnostique
Echographie
Doppler
IRM
Radiologie ostéoarticulaire
Radiologie pédiatrique
Scanner

Le secrétariat du service d'imagerie médicale est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

☎ 05.53.63.88.93



CENTRE HOSPITALIER
Samuel Pozzi
BERGERAC

IRM

AU DELÀ DE LA POLÉMIQUE,
LA RÉALITÉ DES FAITS



L'IRM SITUÉE DANS LES LOCAUX DE LA CLINIQUE PASTEUR

Le Centre Hospitalier Samuel Pozzi exploite en partenariat avec la SELARL de l'imagerie du Bergeracois une IRM, dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) depuis 2005.

Cette IRM a été installée dans les locaux loués à la clinique.

L'IRM installée sur le site de la clinique appartient autant à l'hôpital qu'à la SELARL.

Il s'agit d'un équipement lourd soumis au régime des autorisations.

L'autorisation en cours, qui a été renouvelée le 20 octobre 2011, arrive à échéance le 10 octobre 2017 et doit être à nouveau renouvelée.

Un dossier de demande de renouvellement d'autorisation de cette IRM doit être déposé à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA) avant le 31 août 2017 par le Président du GIE, le Docteur TRAN.

Dans ces conditions, cette IRM continuera de fonctionner après le 11 octobre, sur le site de la clinique, qui nous loue les locaux, dans les mêmes conditions pour les radiologues libéraux.

Cet équipement sera changé en octobre 2018 et la nouvelle IRM du GIE sera alors installée dans les locaux de l'hôpital, pour une accessibilité H24, notamment pour les Urgences. Aujourd'hui, dans les locaux des radiologues privés loués à la clinique, l'IRM est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 dans le service d'imagerie.

L'hôpital, dans une logique de santé publique, est favorable à ce regroupement des équipements lourds sur le site hospitalier, de manière à en favoriser l'accès H24 à la population du bassin de santé.

Tout sera mis en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions les radiologues privés au sein de l'hôpital. Toutes les adaptations nécessaires seront réalisées pour répondre en tous points aux exigences des radiologues privés. L'implantation de l'IRM sur le site de l'hôpital aurait d'ailleurs dû se faire d'emblée. Il s'agit là d'une atypie, voire d'une turpitude à laquelle un terme devait être mis pour mieux répondre aux besoins de santé du territoire. En effet, il n'est pas un seul territoire sur le sol national où l'IRM n'est pas installée dans les locaux de l'hôpital, au plus près des Urgences.



Comment peut-on limiter la perte de chance des patients présentant un AVC, où «chaque minute compte», si l'IRM n'est accessible que du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 ? Quelle cohérence avec le développement de la téléthrombolyse ?

Le scandale n'est donc pas de demander à ce que l'IRM soit sur le site hospitalier, mais réside dans le fait que pendant plus d'une décennie, les habitants du grand bergeracois n'en ont eu qu'un accès limité du fait de son lieu d'implantation.

Ce regroupement est refusé par les radiologues libéraux alors qu'il est garant d'une accessibilité optimale, du renforcement du pôle d'imagerie du bergeracois, et de la pérennisation de cette offre de soins sur le bergeracois.

Alors qu'ils disent agir en défenseurs de l'offre de soins des bergeracois, les radiologues libéraux devront assumer la responsabilité de leur posture en termes de perte de chance pour la population, si de leur seul fait, l'autorisation ne pouvait être renouvelée.

LA SECONDE IRM AUTORISÉE À BERGERAC

Que les bergeracois se rassurent. Il y aura bien deux IRM à Bergerac au mois d'octobre prochain.

Une autorisation exceptionnelle pour une seconde IRM a été accordée et l'autorisation d'exploiter cette IRM a été donnée au Centre Hospitalier. Les travaux ont débuté sur le site de l'hôpital pour accueillir cet équipement. Elle sera mise en exploitation fin octobre-début novembre 2017.

Le Centre Hospitalier mettra tout en œuvre pour que ces deux IRM puissent fonctionner, dans les meilleures conditions pour les radiologues libéraux, leurs équipes et pour le plus grand bénéfice des patients.

Comme aujourd'hui sur le site de la clinique, les patients auront toujours le choix de faire réaliser leur examen par un radiologue de la SELARL ou du Centre Hospitalier. Rien ne changera pour eux, hormis les délais d'obtention de rendez-vous et l'assurance de pouvoir accéder à cet examen H24 dans le cadre de l'urgence.

